

# Etablissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre

---

**ARRETE n°2017\_0145 en date du 3 mars 2017**

**Objet : URBANISME – PLU – Ville du Kremlin-Bicêtre  
MISE A JOUR DU PLAN LOCAL D'URBANISME**

Le Président,

**Vu** le code général des collectivités territoriales ;

**Vu** le code de l'environnement, et notamment ses articles L.555-16, R. 555-30 et R.555-31 ;

**Vu** le code de l'urbanisme, et notamment ses articles L.151.1, L.151-43, L.153-60, R.153-18 et R.161-8;

**Vu** la délibération n°2015/092, du 17 décembre 2015, approuvant le Plan Local d'Urbanisme (PLU) révisé de la commune du Kremlin- Bicêtre ;

**Vu** la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

**Vu** le décret n° 2015-1665 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial dont le siège est à Vitry-sur-Seine ;

**Vu** le courrier du Préfet du Val-de-Marne, notifié le 29 décembre 2016, dans lequel il est demandé que les documents d'urbanisme locaux prennent en compte les servitudes d'utilité publique à proximité des canalisations de transport de matières dangereuses ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n° 2016/3912, du 22 décembre 2016, instituant des servitudes d'utilité publique prenant en compte la maîtrise des risques autour des canalisations de transport de gaz naturel ou assimilé, d'hydrocarbures et de produits chimiques sur la commune du Kremlin- Bicêtre ;

**Vu** le dossier ci-annexé ;

**Considérant** que depuis le 1er janvier 2016, l'Etablissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre est compétent en matière de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal ;

# Etablissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre

---

## ARRETE

### Article 1er :

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune du Kremlin- Bicêtre est mis à jour à la date du présent arrêté.

À cet effet, la nouvelle servitude est intégrée au PLU dans les annexes, à savoir :

- La copie de l'arrêté préfectoral n °2016/3912
- La carte des servitudes d'utilité publique autour des canalisations de transport de matières dangereuses concernant la commune du Kremlin Bicêtre.

Les informations suivantes sont ajoutées aux cartographies relatives à cette SUP :

*« Edition graphique issue du plan de détail informatisé ; elle ne peut être reproduite, ni utilisée à quelque fin que ce soit, et notamment commerciale, sans autorisation préalable et écrite du (des) transporteur(s) concerné(s). La position de l'ouvrage représenté ne permet pas de s'affranchir des obligations réglementaires relatives aux travaux à proximité d'ouvrages enterrés (article R.554-1 à 554-38 du code de l'environnement et leurs arrêtés d'application). Pour tous travaux à proximité des canalisations de transport ainsi cartographiées, il est obligatoire d'effectuer auprès du (des) transporteur(s) concerné(s), une déclaration de travaux (DT) ou une déclaration d'intention de commencement de travaux (DICT) conformément aux articles R 554-21 et R 554-25 du code de l'environnement. »*

### Article 2:

Cette mise à jour a été effectuée dans le dossier de PLU tenu à la disposition du public à la mairie du Kremlin Bicêtre, à l'Etablissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre (site d'Arcueil -7/9 avenue François Vincent Raspail), à la préfecture du Val-de-Marne.

### Article 3:

Le présent arrêté sera affiché à la mairie du Kremlin Bicêtre et au siège de l'Etablissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre pendant une durée d'un mois.

### Article 4:

Une copie du présent arrêté sera adressé à :

- Monsieur le Préfet du Val-de-Marne
- Monsieur le Maire de la commune du Kremlin- Bicêtre
- Monsieur le Directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement
- Monsieur le Directeur régional et interdépartemental de l'environnement et de l'énergie
- Monsieur le Directeur général de GRTgaz

Fait à Vitry-sur-Seine, le 3 mars 2017

Pour l'Établissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre,  
Le Président, Michel Lepêtre

